

Associations : ressources pour faire face à la crise du Coronavirus

Ce document cible en priorité les petites associations employeuses (10 salariés au plus)

Votre association est impactée par la crise du Coronavirus. Vous avez dû arrêter votre activité ou mettre en place une organisation dégradée.

Nous vous proposons de partager les outils que vous pouvez mobiliser.

Ce document est aussi le vôtre : informez-nous de vos difficultés et des solutions que vous avez trouvées pour enrichir son contenu.

Aides Etat : Les associations employeuses peuvent solliciter les aides dédiées aux entreprises.

Les ministères de l'économie et du travail recensent, sur un site dédié, [l'ensemble des aides pour soutenir l'activité et l'emploi.](#)

Les spécificités associatives sont détaillées ici : [Les associations et la crise du coronavirus](#)

1- LES PRÉALABLES

RESSOURCES

➤ **Maintien de l'activité**

Les mesures de confinement se traduisent par un aménagement de l'activité pour faire face à la crise sanitaire.

Des adaptations sont à mener pour garantir la protection des salariés, tout en assurant le maintien de l'activité

- [Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger ses salariés](#)
- [Fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs](#)

➤ **Etat des subventions**

Contactez vos financeurs et faites-vous préciser les modalités et les conditions de perception des subventions acquises en 2020 et de celles en cours pour lesquelles vous n'avez pas encore eu de réponse.

Les collectivités locales ou les grandes entreprises mécènes sont incitées à continuer à soutenir les associations : [Les subventions aux associations en cas de crise](#)



ÉVALUER LES PERSPECTIVES SUR L'ANNÉE 2020


- **Ajustez votre budget prévisionnel annuel**
- **Construisez votre plan de trésorerie :**

exemples de ressources :

- [Quels outils pour bien préparer sa demande de financement ?](#)
- [Le plan de trésorerie dans un projet de création d'entreprise](#)

Vous rencontrez des difficultés importantes de mise en œuvre, contactez votre cabinet **comptable** ou le CRIB référent sur ces sujets, **RIVAGES** :

 pascale.sens@collectif-rivages.fr

 05-62-31-88-59

- **Identifiez vos chiffres d'affaires 2019 et 2020**

Le chiffre d'affaires retenu varie selon les aides, consultez la notice de chaque aide sollicitée

Chiffre d'affaires = total des ressources de l'association liées à l'activité.

Il faut identifier, en les détaillant par catégorie :

- Le total des ressources
- Les subventions (subventions d'exploitation / subventions d'équipement /+ subventions d'équilibre)
- Les dons (dons des entreprises commerciales / dons des fondations d'entreprise / dons des particuliers)
- les produits d'activité (cotisations / prestations/ cours et stages / produits de manifestations exceptionnelles et autres produits)

2- LES MESURES

SOUTIEN DE L'EMPLOI / MOBILISEZ L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Financier :	Etat	Période de prise en charge	A partir du 16 mars Durée en fonction des besoins, 6 mois à 1 an possible
Type d'aide	Allocation : Outil de prévention des licenciements économiques en cas de baisse d'activité. L'Activité Partielle peut prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération des salariés pour les heures chômées	Montant Prévisionnel	Correspond à l'évaluation de la demande totale des heures chômées sur la période demandée
		Cumul avec d'autres aides	Oui
Principales conditions d'éligibilité	Les associations sont éligibles	Modalités de paiement	Après validation de la demande, déclaration mensuelle des heures réellement chômées Aide acquise une fois la demande initiale acceptée, sous réserve de contrôles a posteriori
Comment mobiliser l'aide	Fiche pratique : Fiche Activité partielle - chômage partiel Site internet : Activité Partielle		

Cf fiche simplifiée



FINANCEMENT : SÉCURISER SA TRÉSORERIE

➤ **Crédit bancaire**

Contactez votre banquier pour étudier avec lui les outils de financement de votre trésorerie.

Pour vous aider, vous pouvez mobiliser :

➤ Prêts Garantis par l'État (PGE)

C'est un dispositif exceptionnel de garantie du crédit pour aider les structures à financer leur trésorerie avec notamment un décalage de trésorerie de 12 mois

[Tout savoir sur les prêts garantis par l'État](#)

[Cf fiche simplifiée](#)

➤ En cas de difficulté avec votre banque, vous pouvez saisir le médiateur

[Obtenir un soutien dans mes démarches avec ma banque](#)

➤ **Fonds de solidarité**

Aide Etat/Région destinées aux petites structures **fiscalisées** particulièrement touchées par la crise. Se reporter à la fiche simplifiée pour connaître les conditions d'éligibilité et les modalités de mobilisation

[Cf fiche simplifiée](#)

FINANCEMENT : REPORT DE CHARGES (mesures de court terme et exceptionnelles)

*Attention : démarche à anticiper **avant** les échéances habituelles*

➤ **Demande de report de charges sociales et fiscales**

En cas de difficultés exceptionnelles, vous pouvez demander à bénéficier de délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales :

Se renseigner auprès de l'URSSAF et la DDFIP pour la mise en œuvre à venir (échéances mai)

➤ [Demande de report de charges sociales : report des cotisations URSSAF et retraite complémentaire](#)

➤ [Demande de report de charges fiscales : reports des impôts directs](#)

➤ [Demande de report de factures & contrats : Report loyer, énergie](#)

[En cas de différend ou litiges, saisir le médiateur des entreprises](#)

AUTRES RESSOURCES RÉGIONALES

la **Région** met en place des mesures exceptionnelles

- Simplification des versements des subventions en cours
- Création d'un fonds « Solutions associations Occitanie » pour soutenir les organisateurs d'événements.

[Un soutien exceptionnel de la Région aux associations](#)

Réseau France Active : rééchelonnement des emprunts en cours, possibilité de solliciter les prêts et garanties de prêt de France Active MPA-Occitanie.

[France Active](#)

Contact local : Garance LAPEBIE : g.lapebie@fa-mpa-occitanie.org

